

TROIS THEMES 4 tables rondes

THÈME 1 >> **MARDI 10/03 14H00 – 18H00**

RÉFORME TERRITORIALE, RÉFORME DE L'ÉTAT : QUELLES ANALYSES PARTAGÉES ?

Intervenants

Viviane Flatraud

fédération des services publics CGT

Anicet Le Pors

ancien ministre de la Fonction publique (1981-1984)

Jérôme Gleizes

élu, mairie de Paris EELV

THÈME 2 >> **MERCREDI 11/03 9H00 – 12H30**

RÔLE DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Intervenants

TABLE RONDE A

Quelles doivent être les missions de service public de l'état et des collectivités, quelles complémentarités entre l'état et les collectivités ?

Valérie Renault

UGFF-CGT

Willy Pelletier

Sociologue, auteur de l'ouvrage « L'État démantelé », membre de la Fondation Copernic

Jean-Jacques Paris

Vice-président du conseil général de Gironde (33), Secrétaire général de l'ANECR

Intervenants

TABLE RONDE B

Quels moyens pour la mise en œuvre de ces missions de service public ?

Jean-Paul Rica

Fédération des services publics CGT

Gérard Aschieri

FSU – Membre du CESE

Aubry Mairiaux

Président fédéral de l'union nationale des services publics (NUOD) — secteur finance (Belgique)

THÈME 3 >> **MERCREDI 11/03 14H00 – 16H00**

COMMENT FAIRE SAUTER LE VERROU DE L'AUSTÉRITÉ ?

Intervenants

Christophe Delecourt

UGFF-CGT

Gilles Garnier

Conseiller général de la Seine-Saint-Denis

Grigoris Gerotziafas

Universitaire grec

Vous y rendre

>> Auditorium de la Bourse du travail de Bobigny /// 1, PLACE DE LA LIBÉRATION 93000 BOBIGNY

EN VOITURE

DEPUIS PARIS, PAR LA PORTE DE LA VILLETTE (10 MINUTES) :

- ▶ Récupérer la rue du Chemin de Fer, de l'avenue Corentin Cariou
- ▶ Prendre à droite la D20 (avenue Édouard Vaillant)
- ▶ Prendre à gauche la D115 le long du cimetière parisien Pantin-Bobigny (av. du Général Leclerc et Henri Barbusse)
- ▶ Au rond-point (place de l'Escadrille Normandie-Niemen), prendre à droite (avenue Jean Jaurès)
- ▶ Au rond-point (place de La Libération), prendre à gauche (boulevard Lénine)

EN TRANSPORTS EN COMMUN

Méto

- ▶ ligne 5 Bobigny Pablo Picasso < > Place d'Italie
- ▶ Paris gare du Nord à 15 minutes
- Arret : Pablo Picasso en centre-ville

Tramway T1

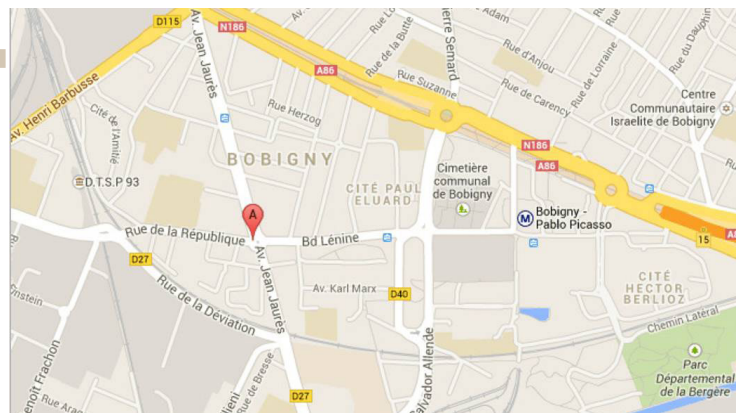
- ▶ Arret : La Ferme

RER E

- ▶ RER départ de Haussmann-Saint Lazare direction Chelles Gournay, descendre à Noisy Le Sec, puis prendre le T1 direction La Courneuve - 8 Mai 1945, descendre à La Ferme

Bus

- ▶ Contact Ratp 3246



la cgt 93

Union Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires
la cgt

fédération
des services
publics
la cgt

Journées d'études



**10 & 11
MARS
2015**

Auditorium de la Bourse du travail de Bobigny

la cgt 93

Création des métropoles, fusions des régions diminuées de moitié, « dévitalisation » puis disparition des conseils départementaux à l'horizon 2020, concentration fusion des structures de coopérations intercommunales, disparition progressive de la commune, le paysage de l'organisation territoriale de la République fait l'objet de bouleversements sans précédent. Cette réforme engagée en 2010 avec la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) s'est poursuivie en 2014 avec la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) promulguée le 28 janvier 2014. Le projet de loi de délimitation des régions définitivement adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2014 fixe le nombre des régions à 13 au 1er janvier 2016. Enfin, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit une redistribution des compétences entre collectivités locales et certains services de l'Etat.

Au demeurant, cette réforme ne pose pas uniquement la question de l'organisation et des missions confiées aux collectivités territoriales. Elle est aussi porteuse d'un changement de forme de l'Etat, c'est-à-dire de son organisation politique, de son rôle, de ses relations avec les territoires et les citoyens.

Après la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la Réforme des Administrations Territoriales de l'Etat (REATE), la Modernisation de l'Action Publique (MAP) est aujourd'hui partie intégrante de la réforme de l'action publique car dans le même temps se pose la question de l'organisation territoriale des services déconcentrés de l'Etat couplée à une revue des missions engagée par le gouvernement.

Ainsi, sous couvert de réforme territoriale, ce sont les contenus mêmes de l'intervention publique à tous ses niveaux qui sont revisités non pas à partir d'une réflexion sur la vitalisation des territoires et les besoins des citoyens et des usagers mais dans le carcan de l'austérité.

Les réformes portées par le gouvernement marquent-elles la fin de l'Etat décentralisé et le retour de l'Etat centralisateur ?

Traduisent-elles la volonté d'aller vers un Etat Régional, première étape de construction de l'Etat Fédéral ?

Ont-elles pour but ou pour effet d'amoindrir le rôle de l'Etat et la portée de son action tout en offrant des débouchés à la marchandisation de pans du service public ?

Dans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique, le gouvernement conduit la réforme de l'administration territoriale de l'Etat en parallèle de la réforme des collectivités territoriales. Une nouvelle revue des missions des administrations centrales et déconcentrées doit permettre d'identifier celles qui relèveront des missions fondamentales de l'Etat et celles qui seront abandonnées, transférées ou déléguées à des prestataires publics ou privés. Cette revue des missions devra également déterminer leur niveau pertinent d'exercice et mettre en adéquation les responsabilités et les moyens d'action des services. Le nouveau schéma de réorganisation sera proposé par le ministre de l'intérieur avant la fin du premier trimestre 2015. Il devrait coïncider avec les 14 futures grandes régions, avec l'émergence des métropoles et le renforcement des intercommunalités au détriment des conseils généraux. A l'échelon infra, les maisons de service au public et les maisons de l'Etat constitueraient des points de contact de proximité pour les administrés.

Dans ce contexte, il convient de nous interroger sur la définition des missions qui incombent aujourd'hui à l'Etat et aux collectivités locales ? L'Etat et les collectivités locales sont appelées à participer à la mise en œuvre de politiques publiques qui répondent à ces missions. Dans le cadre de quelles complémentarités ? Avec quels moyens ?

Pour répondre à l'injonction de chasse aux dépenses publiques et faire des économies le gouvernement veut encourager toutes les formes de mutualisation entre les services de l'Etat, les services des collectivités locales, les prestataires privés en les regroupant au sein de structures hybrides, agences, guichets uniques, GIP, etc... Avec quelles conséquences pour le service public, les usagers, les personnels ? Quelle fonction publique pour répondre aux missions publiques ? Avec quel Statut, quels droits, quelles garanties collectives ? Dans le cadre de quelle démocratie sociale ? Quel périmètre d'intervention des organisations syndicales ?

Depuis plusieurs décennies, sous l'aiguillon des politiques européennes, des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, des actionnaires et des marchés financiers, les pouvoirs publics ont organisé et laissé se développer une crise des finances publiques.

Cette crise trouve son origine dans une captation toujours plus grande par le capital des richesses produites par le travail.

Dans un tel contexte, les pouvoirs publics transforment les services publics et plus largement la puissance publique pour en faire des outils au service du capital.

Aux 15 milliards d'euros de baisse de la dépense publique au titre de la loi de finances 2014, le pacte dit de « responsabilité » de François Hollande et Pierre Gattaz a pour objet d'ajouter une nouvelle ponction de plus de 50 milliards d'euros, au détriment du financement de toute l'action publique, celle de la sécurité sociale, celle de l'Etat et de ses opérateurs, celle des collectivités.

De telles évolutions se traduiront aussi par une nouvelle amputation des moyens budgétaires alloués aux trois versants de la fonction publique avec des suppressions d'emplois, un effondrement des crédits de fonctionnement et d'investissement, la poursuite du gel des rémunérations, la diminution des crédits alloués aux mesures catégorielles au détriment de la reconnaissance des qualifications...

La défense, la reconquête et le développement des politiques et des services publics imposent de faire sauter le verrou de l'austérité.

Comment ? Quelles propositions portées ensemble ?

BAISSE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE EN MILLIARDS D'€ (MDS)				
	Global	Etat	collectivités	dépenses sociales
D'ici 2017	- 50 Mds	- 21 Mds	- 11 Mds	- 21 Mds
Loi de finances 2015	- 21 Mds	- 7,7 Mds	- 3,7 Mds	- 9,6 Mds

ANIMATION DES DÉBATS :
JEAN-FRANÇOIS JOUSSELIN, NVO